



## pension alimentaire et prêt

Par **rico81**, le **06/06/2011 à 14:42**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis le mois de Février.

Je dois payer une pension alimentaire que je paye tous les mois sans histoires.

Par contre, nous avons un prêt conso en commun, je le paye seul depuis la séparation (nous avons un accord amiable auquel elle a mis fin), et je souhaiterais qu'elle me paye la moitié.

Afin de ne pas rentrer dans une procédure longue et couteuse (le prêt est de 2000 euros en tout, et environ 50 euros par mois), puis je déduire ce qu'elle me doit de la pension tous les mois?

Merci

D'autre part, elle déménage, pour la 3ème fois. Cela m'occasionne des frais de route en plus.

Dois je obligatoirement prendre un avocat pour demander un partage des frais? Est ce que je risque une hausse de la pension sachant qu'elle n'est pas très élevée?

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par **Domil**, le **06/06/2011 à 20:32**

[citation]puis je déduire ce qu'elle me doit de la pension tous les mois? [/citation] non, en aucun cas, ça serait, au bout de deux mois, le délit d'abandon de famille.

Que dit la liquidation de la communauté concernant ce prêt ?

[citation]Dois je obligatoirement prendre un avocat pour demander un partage des frais?[/citation] non

[citation]Est ce que je risque une hausse de la pension sachant qu'elle n'est pas très élevée?[/citation] oui, forcément on risque toujours, si l'autre en fait la demande

Par **rico81**, le **06/06/2011 à 21:07**

il n'y a pas eu de liquidation de la communauté en fait, pour le reste nous nous sommes arrangés amiablement, et le jugement ne stipule rien sur ce prêt.

Comment faire? A part m'engager dans une procédure qui me coutera au moins aussi cher que le prêt?

Concernant le partage des frais, quelle est la procédure? dois je écrire directement au JAF?

Merci

Par **Domil**, le **06/06/2011** à **22:03**

Donc vous avez accepté de payer ce prêt seul ?

Pour le JAF, LRAR au greffe du TGI du domicile de l'enfant, mettant les noms, prénoms, adresse de vous, la mère, l'enfant et explicitant votre demande.

Par **rico81**, le **06/06/2011** à **22:26**

non je n'ai pas accepté de payer ce prêt seul, mais lors de la cloture du compte joint j'ai fait prélevé sur mon compte en pensant naïvement que leur mère serait honnête...